



**RETOURNER LES  
SOUSSIONS À :**

**Agence Parcs Canada/SCON  
Services des marchés et des  
achats  
635, 8e Av. S.-O., pièce 1300  
Calgary (Alberta) T2P 3M3**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Commentaires**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Bureau de distribution**

Agence Parcs Canada  
Centre de services de l'Ouest et du Nord  
635, 8e Av. S.-O., pièce 1300  
Calgary (Alberta) T2P 3M3

<b>Title-Sujet</b> Services d'entretien ménager et d'entretien du terrain Centre des Palissades – Parc national Jasper		
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-15-5287/A	<b>N° de la modification :</b> 01	<b>Date :</b> Le 10 février 2016
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-16-00715982		
<b>N° de référence du client :</b> N/A		
<b>L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> Le 24 février 2016	<b>Time Zone:</b> Heure normale des Rocheuses
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ryan Taylor		
<b>N° de téléphone :</b> (403) 292-8503	<b>N° de TÉLÉCOPIEUR :</b> (403) 292-4475	<b>Courriel :</b> <a href="mailto:ryan.taylor@pc.gc.ca">ryan.taylor@pc.gc.ca</a>

<b>À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b> Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées, et nous confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.	
<hr/> <b>Nom du vendeur/de l'entreprise</b>	
<hr/> <b>Adresse</b>	
<hr/> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du vendeur/de l'entreprise</b>	
<hr/> <b>Titre</b>	
<hr/> <b>Signature</b>	<hr/> <b>Date</b>

## Modification n° 1

**La présente modification vise à répondre à des questions posées pendant la visite facultative des lieux, qui s'est tenue le 3 février.**

### **Questions et réponses :**

1. De quel matériau le plancher de la Tanière est-il fait?

**Réponse : Le plancher de la Tanière est en marmoléum Real.**

2. Quelles mesures prenez-vous pour composer avec les ours?

**Réponse : Au printemps, les agents de la Conservation des ressources de Parcs Canada offrent une séance sur la sécurité en présence d'animaux sauvages, et les entrepreneurs sont invités à y assister.**

3. En cas de découverte d'excréments de rongeurs, le plancher tout entier doit-il être lavé avec un agent de blanchiment?

**Réponse : Non. Parcs Canada s'attend à ce que le personnel contractuel suive les procédures appropriées pour le nettoyage des excréments de souris. À la page 29 de la DP (1.0 – Sécurité), il est précisé que l'entrepreneur doit « exécuter les travaux conformément aux règles et aux règlements du Code canadien du travail et à ceux de la commission des accidents du travail ».**

### **Correctif à une réponse :**

Le personnel a fourni une réponse erronée à une question portant sur la responsabilité de l'entretien du système d'adoucissement de l'eau qui se trouve au sous-sol du dortoir. La page 34 de la DP précise : « Il faut inspecter l'adoucisseur d'eau chaque semaine et y ajouter du sel à la même fréquence ou selon les besoins. » Cette tâche incombe à l'entrepreneur des services d'entretien ménager.

### **Modification à l'Énoncé des travaux :**

**Modification au contrat :** Le pavillon devrait être exclu du contrat, parce qu'il demeurera fermé pendant la durée du contrat. Contexte : La page 19 de la DP indiquait ce qui suit : « Le pavillon pourrait être inclus dans le contrat, mais il est actuellement fermé au public. » Il a été établi que, en raison de problèmes de structure et du calendrier de financement envisageable, le pavillon ne sera probablement pas ajouté au répertoire ou ouvert au public dans les trois prochaines années. Il ne devrait donc pas être pris en compte dans la soumission.

### **Retirer le passage suivant de l'annexe A (Énoncé des travaux) :**

- Le pavillon pourrait être inclus dans le contrat, mais il est actuellement fermé au public.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**